

# UNION des CANAUX d'ILLE et de CORBERE

23 avenue Pasteur  
66130 ILLE SUR TET  
Tél. : 04 68 50 22 08  
Courriel : [ucic66@gmail.com](mailto:ucic66@gmail.com)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1-2022 REUNION DU 17 JANVIER 2022

### Objet : Vote du budget Primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux et un et le dix-sept janvier à dix-sept heures quarante-cinq, ont été convoqués pour une réunion du Conseil Syndical, les syndics de l'UCIC, au bureau de l'ASA, 23 avenue Pasteur à Ille sur Têt.

La séance est présidée par M. Didier BRUZY, Président, Monsieur Etienne MARGALL, syndic est désigné secrétaire de séance.

**Présents : MM. BLANC Daniel, BRUZY Didier, GRANDE José, MAILLOLS Pascal et MARGALL Etienne, syndic titulaire. Monsieur REIG Jean, syndic suppléant.**

Le Président donne la parole à Agnes XATARD afin qu'elle présente le budget primitif 2022

<b>BUDGET PRIMITIF 2022</b>					
<b>UNION DES CANAUX D'ILLE ET CORBERE</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
6061	Electricité	1 500,00	70685	Redevances rôle	204 700,00
60622	Carburants	5 000,00	7488	Autres prestations de serv.	40 300,00
60623	Alimentation	500,00			
60631	Fourniture d'entretien	200,00			
60632	Fourniture petit équipement	500,00			
60636	Vêtements de travail	1 500,00			
6064	Fournitures admin.	3 000,00			
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00			
613	Location	23 000,00			
61551	Matériel roulant	2 000,00			
61558	Entretien bien mobilier	200,00			
6156	Maintenance	2 500,00			
6168	Primes d'assurances	3 100,00			
623	Publicité, relation publique	2 500,00			
626	Frais d'affr. Et Télécom	8 000,00			
	<b>TOTAL CHAP 11</b>	<b>56 500,00</b>			
6411	Personnel titulaire	126 000,00			
6413	Personnel non titulaire	4 000,00			
6450	Cotisations Sociales	58 000,00			
	<b>TOTAL CHARGES SALARIALES</b>	<b>188 000,00</b>			
651	Redevance pour brevets SIG	500,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>500,00</b>			
	<b>TOTAL</b>	<b>245 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>245 000,00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
Articles	Dénominations	Montants	Articles	Dénominations	Montants
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

Suite à la proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical à l'unanimité :

- Valide le budget primitif 2022 ;
- Autorise le Président à prendre toutes les dispositions et à signer les documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Le Président de l'UCIC,  
Didier BRUZY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Didier Bruzy', written over a large, light blue scribble or mark.